



AEF Dépêche n°547491 - Paris, le 18/10/2016 12:03:00
- RSE et Gouvernance -

- 217.114.201.5 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Un traité onusien contraignant sur les droits humains et entreprises pourrait prendre "dix ans" (Melik Ozden, Cetim)

Par **Sabrina Dourlens**



Melik Ozden (à droite), directeur du Cetim, lors d'une conférence au Parlement européen sur la responsabilité des multinationales

"Nous avons besoin de normes contraignantes, car pendant 40 ans le respect des codes de conduite a été laissé au bon vouloir des entreprises et cela ne fonctionne pas. Il faudrait un mécanisme international", estime Melik Ozden, directeur et responsable du programme droits humains du Cetim (Centre Europe Tiers Monde). Dans une interview accordée à AEF, le 11 octobre 2016, il relaye les points forts du nouvel ouvrage intitulé "Impunité des sociétés transnationales", publié en septembre par le centre de recherche et de publications. Son association ayant le statut consultatif à l'ONU, il rapporte l'avancée des travaux du groupe de travail intergouvernemental chargé de réfléchir à un traité contraignant sur les droits humains et les multinationales, dont la prochaine réunion aura lieu dans quelques jours. Il fait également le point sur l'initiative suisse sur le devoir de vigilance.

AEF : Pourquoi avez-vous travaillé sur cette problématique des droits humains ?

Melik Ozden : Le Cetim est un centre de recherche et de publications sur les relations Nord-Sud, créé en 1970. Notre objectif est de mettre en évidence les mécanismes qui entravent ou favorisent le développement économique, social, culturel et politique, aussi bien au Sud qu'au Nord. Nous travaillons sur la mondialisation, la dette extérieure des pays du Sud, les inégalités, le droit des paysans... Nous avons lancé une série de publications sur les droits humains (1), notamment sur la portée des normes et des exemples de jurisprudence, dont cette dernière sur l'impunité des transnationales.

Cette publication a un double objectif : donner un outil aux militants et victimes qui luttent contre des violations commises par des acteurs économiques, et contribuer au débat en cours à l'ONU sur les normes contraignantes afin qu'il se déroule dans des conditions d'honnêteté.

AEF : Y a-t-il un travail de sensibilisation à faire auprès des entreprises ?

Melik Ozden : L'un des arguments des lobbies du secteur privé et de quelques États qui les soutiennent est de dire que les entreprises ne sont pas tenues de respecter les droits humains car c'est l'affaire des États. Après un rappel historique sur la lutte contre l'impunité des violations des droits humains et l'obligation des États, l'ouvrage liste les normes existantes applicables aux entreprises, qui les responsabilisent sur l'environnement, la corruption, le travail, les droits

humains. Puis, il cite quelques cas emblématiques de violations comme le Probo Koala et Texaco/Chevron en Amazonie.

Tout cela n'est pas nouveau, mais il faudrait avoir un texte spécifique concernant les entreprises pour traiter la question dans son ensemble. Les textes existants sont très spécifiques dans des domaines donnés, ce qui est très réducteur puisque les entreprises sont actives dans tous les domaines. De plus, les normes existantes ne sont pas ratifiées par tous les États. Et enfin, les mécanismes d'application sont défaillants.

Nous avons besoin de normes contraignantes, car pendant 40 ans, le respect des codes de conduite a été laissé au bon vouloir des entreprises, et cela ne fonctionne pas.

AEF : Le travail actuel de l'ONU pourrait-il aboutir à un texte contraignant dans les prochaines années ?

Melik Ozden : L'ONU a lancé un groupe de travail intergouvernemental chargé de réfléchir à un traité contraignant sur les droits humains et les sociétés transnationales. Il se réunit une fois par an pendant 5 jours. La première session s'est tenue en juillet 2015 (lire sur AEF). La deuxième session se tiendra du 24 au 28 octobre 2016. Il faut savoir que pour l'instant il n'y a aucun projet de traité sur la table. Les deux premières sessions auront été consacrées à définir le contenu et la portée du futur traité, ainsi que son mécanisme d'application. La troisième session en 2017 devrait débiter la rédaction. Les négociations peuvent durer des années car elles dépendent de la volonté politique. Quand le texte sera prêt il sera soumis à la plénière du Conseil des droits de l'homme puis à l'assemblée générale des Nations unies. Il faudra ensuite qu'il soit ratifié par les États, et mettre en place un mécanisme d'application. Cela pourrait prendre plus de 10 ans...

AEF : Comment se présentent les débats ?

Melik Ozden : Le mandat du groupe de travail de l'ONU a été voté avec une majorité très fragile, par seulement 20 voix pour sur les 47 membres du Conseil des droits de l'homme (14 contre et 13 abstentions). Il y a beaucoup de manœuvres en coulisse et de pression sur les États. Tous les États de l'ONU peuvent participer à la négociation, pas seulement ceux siégeant au Conseil des droits de l'homme. Certains d'entre eux boycottent ces sessions car ils sont en opposition frontale, comme le représentant de l'UE lors de la première session. À la première session, les États-Unis n'ont pas du tout participé. À part, l'absence de certains pays occidentaux, il y a eu une bonne participation, avec 60 pays, dont la Chine, la Russie, le Brésil, l'Afrique...

Sur le fond, ce sont les mêmes débats et arguments relayés par les lobbies et certains États depuis 40 ans : a-t-on besoin de normes contraignantes sur les sociétés transnationales ? Pourquoi cela ne concernerait que les multinationales ? Faut-il établir une responsabilité solidaire entre la maison-mère et la chaîne de valeur ? Comment répartir la responsabilité entre pays hôte et pays d'origine de l'entreprise ? Les États ne veulent pas prendre leur responsabilité alors qu'ils ont l'obligation de protéger.

Quelles avancées en Europe ?

Le Forum citoyen pour la RSE publie une infographie intitulée "Face à l'impunité des multinationales, l'Europe avance". Elle fait le point sur les avancées en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption, ou de lutte contre le travail forcé en Allemagne, Autriche, France, Italie, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

AEF : Une initiative des ONG suisses sur le devoir de vigilance vient justement d'aboutir (lire sur AEF). Quelles seront les prochaines étapes ?

Melik Ozden : En Suisse, l'initiative pour des multinationales responsables lancée en 2015 par une coalition d'ONG a réussi à obtenir 120 000 signatures pour déclencher l'organisation d'un vote populaire. L'objectif de cette initiative est de pouvoir poursuivre en justice les entreprises d'origine

suisse ou basées en Suisse lorsqu'elles commettent des violations. La Suisse est le paradis des multinationales car elles disposent de facilités d'infrastructures et qu'il y a des failles dans la législation. Le vote sur l'initiative devrait avoir lieu avant fin 2018. Entre-temps, le gouvernement et le Parlement devraient prendre position sous peu et appeler sans surprise à voter contre. Il faudra ensuite mener une campagne de sensibilisation de la population et des élus.

AEF : En France, il y a également une proposition de loi sur le devoir de vigilance actuellement au Parlement (lire sur AEF). Pensez-vous que ces processus en France et en Suisse auront beaucoup d'impact ?

Melik Ozden : C'est important de faire ces démarches au niveau national mais elles seront inefficaces s'il n'y a rien de mis en place au niveau international car généralement les entreprises qui ont un problème dans un pays plient bagage et vont ailleurs, c'est le tourisme juridique. Un mécanisme international serait indispensable pour pouvoir poursuivre ces entreprises. Au niveau européen, il y a eu de timides avancées sur les travailleurs détachés et la fiscalité. Il faut aller plus loin. L'ONU serait le meilleur échelon au niveau mondial, mais il ne suffit pas d'avoir un traité, il faut aussi mettre en place un mécanisme d'application efficace.

(1) La publication de la série sur les droits humains du Cetim "contribue à l'information et la formation de celles et ceux qui luttent pour le respect et la mise en œuvre de ces droits, et aide à renforcer les capacités des organisations partenaires dans le Sud". "Ces publications concernent les droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi les droits des paysans et la lutte contre l'impunité des multinationales, etc. Elles sont conçues comme des guides didactiques, disponibles en trois langues (français, anglais et espagnol) et librement accessibles sur www.cetim.ch."